

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Kamardine, M. Vatin, M. Taite, M. Brigand,
Mme Périgault, Mme Petex, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Frédérique Meunier, M. Hetzel,
M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Boucard et Mme Serre

ARTICLE 3

Compléter l’alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l’instar des thématiques relatives à l’agroécologie ou au changement climatique, les thématiques autour de la gestion managériale et financière d’une entreprise doivent figurer dans les programmes d’enseignement agricole.

Cet amendement vise à rappeler que les agriculteurs sont avant tout des chefs d’entreprises et qu’il importe donc qu’ils acquièrent des connaissances dans le management et la gestion d’entreprise durant leur formation.